



santé
famille
retraite
services

La Mutualité Sociale Agricole de Franche-Comté

vous
informe

APPEL À PROJETS « INCLUSION & RURALITÉ »

L'association ReBon lauréate

Lancé par la Caisse Centrale de MSA et le Ministère du Travail, l'appel à projets « Inclusion & Ruralité » a pour objectif de susciter l'implantation de structures inclusives en zones rurales isolées.

L'association ReBon fait partie des 35 lauréats. Son objectif, créer une Recyclerie sur le plateau de Maïche afin de valoriser des objets destinés à être jetés, tout en créant neuf emplois d'insertion et deux emplois permanents.

La MSA de Franche-Comté débute un accompagnement individualisé, financier et technique de trois ans auprès de cette association. Elle s'engage à la suivre à chaque étape de son développement, pour favoriser son implantation territoriale et maximiser l'impact de ce beau projet.

La mise en place de cet appel à projet répond à un triple enjeu :

- Rééquilibrer l'offre d'insertion sur le territoire national,
- Adresser la problématique de l'éloignement à l'emploi et de la pauvreté rurale,
- Participer à la dynamisation et au développement économique des territoires ruraux isolés.

L'engagement citoyen est fort autour de ce projet, qui va également permettre de créer une vraie dynamique territoriale, avec la création d'ateliers tels que des ateliers d'échanges de compétences.



■ Recyclerie de Maïche.

Plus d'informations sur l'appel à projets « Inclusion & Ruralité » et vidéo sur la recyclerie de Maïche sur <https://franchecomte.msa.fr/ty/web/msa-de-franche-comte/ass/recyclerie-maiche-laureate-apir>

Exploitant

A quoi servent vos cotisations ?

Vos cotisations ainsi que les financements issus de la solidarité nationale et interprofessionnelle permettent à la MSA de Franche-Comté de verser chaque année 202,5 millions d'euros de prestations sociales.

Examinons quatre des idées reçues sur le financement de la sécurité sociale des exploitants.

Les exploitants agricoles paient pour les autres !

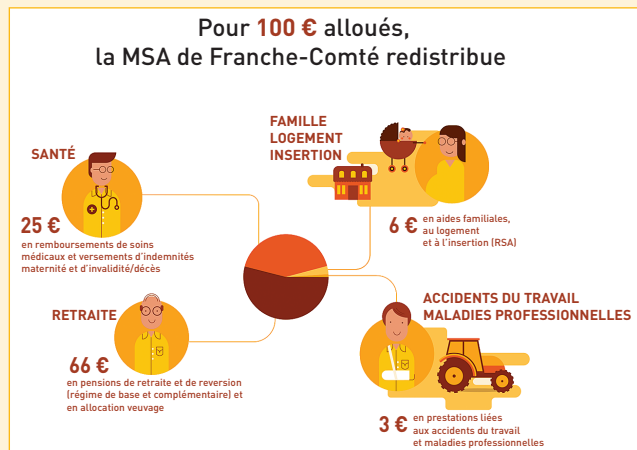
Vraiment ? Pour 26 euros de cotisations sociales et CSG payés par un exploitant, 100 euros

sont reversés sous forme de prestations retraite, santé, famille, logement ou accidents du travail aux bénéficiaires du régime dont il fait partie ainsi que sa famille. Les sommes complémentaires proviennent de la solidarité nationale, intergénérationnelle et interprofessionnelle : taxes et

impôts payés par l'ensemble des français, contributions d'autres organismes de sécurité sociale... Elle permet de compenser un déséquilibre financier dû au vieillissement de la population agricole.

L'argent collecté ne bénéficie qu'aux retraités !

Vraiment ? Sur 100 euros versés par la MSA en prestations sociales, 66 euros correspondent à des pensions de retraite. Il reste donc 34 euros qui servent à rembourser des soins médicaux, octroyer des allocations familiales, des aides au logement et à l'insertion et aux indemnités versées en cas d'accident du travail et de maladie professionnelle. Des prestations sociales qui concernent dès maintenant les exploitants et leur famille (conjoint, enfants).



Service en ligne

Suivez vos demandes en temps réel

Vous avez effectué une demande de prestations auprès de la MSA et vous ne savez pas où en est le traitement de votre dossier ? Le service en ligne « Suivi de mes demandes de prestations » est là pour vous renseigner.

► Pour des démarches plus simples

Ce service vous offre en temps réel un aperçu de l'état d'avancement de vos demandes auprès de la MSA (reçu, en cours, documents manquants ou terminé) et une estimation du délai de traitement.

► Pour quels types de demandes ?

Vous pouvez utiliser ce service que ce soit pour une demande d'aide au logement, de Complémentaire santé solidaire, d'allocation aux adultes handicapés (AAH), d'allocation de soutien familial (ASF), de RSA, de prime d'activité ou de demande de retraite.

Il vous permet également de suivre le traitement de vos feuilles de soins pour des frais dentaires, d'optique et de prothèses auditives ou les frais de transport.

► Pour gagner du temps

Grâce à ce service, vous suivez en ligne votre demande, que vous l'ayez effectuée en ligne via *Mon espace privé* ou en retournant un formulaire papier à la MSA. Quand vous effectuez une demande avec un formulaire papier et si vous nous avez communiqué votre adresse mail, vous recevrez un message de confirmation de votre demande. En fonction de votre dossier, des éléments complémentaires peuvent vous être demandés. Gagnez du temps en les transmettant directement en ligne avec le dépôt de fichiers, sans avoir à vous déplacer et sans frais postal.

► Comment en profiter ?

Retrouvez ce service en ligne sur franchecomte.msa.fr dans *Mon espace privé* rubrique « Suivre mes demandes ».

Contactez l'assistance internet MSA au 03 20 90 05 00 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 16 h 30. Détails sur <https://franchecomte.msa.fr/ty/assistance-internet-msa>